

EQUIPIER SECONDE INTERVENTION

Réf. PRO-INC-ESI du 24.07.2021

L'article L.230-2 du Code du travail stipule que le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et morale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires.



Objectifs

A l'issue de la formation, l'Equipier de Seconde Intervention sera capable de :

- prévenir et lutter contre un départ de feu
- connaître les instructions interne à l'entreprise ou à l'établissement concernant l'alerte et les consignes en cas d'incendie
- · donner l'alerte aux secours
- choisir l'extincteur adapté au départ d'incendie
- intervenir en complément de l'équipier de première intervention, afin d'éviter la propagation du feu et de faciliter l'arrivée des secours à l'aide de moyens d'extinction complémentaires (RIA, lance incendie, extincteurs sur roues, appareils respiratoires isolants etc.)



Public visé

La formation s'adresse aux personnes qui occuperont la fonction d'**Equipier Seconde Intervention** au sein de la structure



Pré-requis

Maîtrise de la langue française. Être âgé de 18 ans. Si la formation comprend un exercice avec ARI (appareil respiratoire isolant), visite médicale obligatoire d'aptitude au port de l'appareil respiratoire isolant







Lieu

Uniquement en INTRA, dans vos locaux.



Durée

7 heures



Effectif

12 personnes



Tarif Sur devis



Modalités et délais d'accès

Inscription après validation d'un devis et d'une convention ou d'un contrat de formation. Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.



Responsables

Laetitia Doz : Responsable administrative Fred Brogliolo : Responsable pédagogique



Contact

Tél: 04.30.96.50.30

Site web: contact@dfg30.fr





EQUIPIER SECONDE INTERVENTION

Réf. PRO-INC-ESI du 24.07.2021

Selon l'article R. 4227-39 du Code du travail, la consigne de sécurité incendie doit prévoir des exercices, qui doivent avoir lieu au moins tous les six mois, au cours desquels le personnel apprend notamment à se servir des moyens de premier secours. L'ensemble du personnel de l'entreprise est concerné par la formation à la manipulation des extincteurs. Ceci implique que tout salarié sache manipuler un extincteur et donc qu'il ait utilisé, au moins une fois, un extincteur sur un feu réel dans le cadre des exercices prévus par la réglementation.



Dates des formations

Consultez notre planning de formation sur notre site web www.dfg30.fr



Méthodes utilisées

- **Modalités pédagogiques**: Alternance d'apports théoriques et de mises en situation. Echanges thématiques, partage d'expérience, réflexion commune, mini-quizz, jeux de rôle.
- Moyens et outils utilisés : Salle de formation, vidéo projecteur, TV, supports visuels (power point, vidéos) ; Bac à feu Baugey, extincteurs à eau pulvérisée et CO2, matériel de balisage
- Moyens humains : Formateur titulaire d'une attestation de compétences relative à la formation de formateur en première intervention et évacuation ou pompier professionnel ou volontaire.



Méthodes d'évaluation

Un quizz et une grille d'évaluation pratique permettront d'évaluer les acquis.

Un questionnaire à chaud sera proposé aux participants pour évaluer leur satisfaction. Un questionnaire à froid sera envoyé ultérieurement par mail.



Accessibilité

La prestation pourra être adaptée en fonction du handicap : contactez notre Référente handicap Laetitia DOZ au 04 30 96 50 30.

Notre site est accessible au Personnes à Mobilité Réduite, une place de stationnement leur est réservée.



Actualisation

Selon l'article R. 4227-39 du Code du travail, la consigne de sécurité incendie doit prévoir des exercices, qui doivent avoir lieu au moins tous les six mois.



Documents

Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire ou sera envoyé par mail. Un certificat de réalisation sera délivré au participant ayant suivi l'intégralité de la formation.



EQUIPIER SECONDE INTERVENTION

Réf. PRO-INC-ESI du 24.07.2021

PROGRAMME FORMATION

Conformément aux recommandation de l'INRS, la formation comprend une partie théorique et une partie pratique

Première partie : Apport Théorique

Cette partie du programme s'appuie sur des cours pour pompiers d'entreprise qui font face à un incendie.

Le feu

Les causes des incendies
Le développement d'un incendie
Le Triangle du feu
La combustion
Les modes de propagation du feu
Les classes de Feux
Les moyens de première intervention
Les différents moyens d'extinction
RIA (Robinet d'incendie armé)

Les moyens de seconde intervention

Extincteurs sur roue,
La motopompe,
Les lances à incendie,
Le générateur de mousse,
L'ARI (appareil respiratoire isolant).

La sécurité incendie dans l'établissement

Les mesures de prévention internes à l'établissement Organisation générale de lutte contre l'incendie Visite de l'entreprise Consignes générales et particulières à l'établissement Intervention des ESI

Deuxième partie : Exercices pratiques

Cette partie de pratique est fondamentale pour former des équipiers de seconde intervention capables d'intervention rapidement et efficacement en cas de départ de feu. Maniement des différents types d'extincteurs CO2 et eau + additif Etablissement des tuyaux de manœuvre Mise en œuvre des moyens de seconde intervention de l'entreprise Port de l'appareil respiratoire isolant